



INFO FIN DU PERCHLO

Président

Olivier RISSE

Secrétaire Générale

Michèle DUVAL

**Assistante
administrative**

Sandrine MAURY

📍 1bis rue du Havre
75008 PARIS

☎ 01 42 01 85 08

✉ contact@ffpb.fr

🌐 www.ffpb.fr

NON, LES SOLVANTS NE SONT PAS INTERDITS !

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le perchloroéthylène est effectivement interdit dans tous les locaux contigus à d'autres locaux dès lors qu'ils sont occupés par des tiers (autres activités professionnelles, autre société ou habitation.)

La FFPB rappelle que les autres solvants (souvent d'origine pétrolière) sont toujours autorisés pour l'entretien des textiles et sont soumis à la réglementation du décret 2345.

Rien ne laisse présager à ce jour d'une éventuelle interdiction.

A noter qu'aucune technologie de nettoyage ne peut se prévaloir d'être écologique : les machines de nettoyage à sec utilisent certes des solvants mais ses rejets sont tous recyclés (boues, poudres, cartouches et eaux de contact) contrairement à ceux de l'aqua-nettoyage qui contiennent divers produits lessiviels, des salissures et des microparticules plastiques, sur la sellette aujourd'hui.

L'eau servant au refroidissement des machine à sec est, quant à elle, exempte de toute pollution puisqu'elle n'est jamais en contact avec du solvant et ne sert qu'à refroidir la machine à sec, elle est d'ailleurs de plus en plus réutilisée pour des traitements à l'eau (lavage & aqua nettoyage).

Ces technologies s'inscrivent dans une démarche RSE (responsabilité sociale et environnementale) de notre profession, avec une volonté de protéger la santé de nos salariés et de réduire notre impact environnemental : consommations de produits, d'énergie, élimination de l'emballage plastique à usage unique, réduction des déchets...

La FFPB défend de la même façon les 2 technologies de nettoyage.

La FFPB est à votre service pour toute information utile et sera présente au Texcare Forum de Bordeaux le 28 mars prochain.